

par livre, mais n'excèdera pas cette proportion (excepté ainsi que ci-après pourvu), sur la valeur annuelle imposée de la propriété sujette à telle cotisation, et par l'imposition

5 d'un droit ou de droits sur ceux qui tiendront des maisons d'entretien public, comme hôtels, et les détaillants de liqueurs spiritueuses, et sur tous petits merciers, colporteurs et petits marchands dans la dite cité; et sur

10 les propriétaires, possesseurs ou occupants de théâtres, cirques ou exhibitions publiques, ou spectacles quelconques; ou sur les propriétaires ou possesseurs de chevaux ou voitures de plaisir, de travail ou de louage

15 de toutes espèces, ou de tables de billards ou de maisons de jeu, ou de *pigeon-holes*, quilles, roulettes, bagatelles ou tout autre jeu de hasard, ou de chiens ou cochons dans la dite cité; et sur toutes personnes faisant le né-

20 goce d'effets et marchandises quelconques, soit en gros soit en détail, et les lieux occupés par elles; sur les banques, banquiers, agences de banque, ou institutions de banque de toute espèce dans la dite cité, et les lieux

25 occupés par telles banques, banquiers, agences de banque, ou institutions de banque, ou dont ils feront usage; sur tous marchands de transports ou contracteurs pour transports, et les lieux occupés par eux; sur tous court-

30 tiers et changeurs d'argent, et les lieux occupés par eux; sur les compagnies et agences d'assurance, et les lieux occupés par elles; sur tous agents de commerçants résidant en dehors des limites de cette province;

35 sur les compagnies de gaz, et les lieux occupés par les dites compagnies ou aucune d'elles, et dont elles se serviront ou aucune d'elles, en dedans de la dite cité; sur toutes personnes tenant des restaurants, cafés

40 ou tables d'hôte; sur tous encanteurs, épiciers, boulangers, bouchers, regrattiers, *prêteurs sur gages*, propriétaires d'écuries de louage, ou charretiers dans la dite cité, et aussi sur les boulangers, bouchers, charre-

45 tiers et regrattiers domiciliés hors des limites de la cité de Québec, et faisant leur com-